

Réuni à la maison pour tous en raison des mesures sanitaires liés au COVID-19

Présents : Christian Buisson, Josiane Bouniol, Michel Failla, Laure Fietkau, Françoise Gangloff, Alain Joly, Hubert Martin, Monique Mularoni, Georges Perret, Béatrice Roux.

Hubert Martin doit quitter la réunion du conseil à 19 h 30 et a donné procuration à Monique Mularoni pour la fin du conseil.

Absents : Rémi Brouchier, Christophe Lunel, Céline Matthey qui a donné procuration à Georges Perret.

Secrétaire de séance : Alain Joly.

Le maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour et demande l'accord du conseil :

- vote des deux taxes (foncier et non bâti),
- convention avec Ardèche musique pour l'école l'an prochain.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Points soumis à délibération

1. Réalisation du schéma directeur du réseau de collecte des eaux usées

La réalisation du schéma directeur est indispensable pour pouvoir solliciter des subventions en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration de Brujas, le schéma directeur précédent qui a été approuvé en 2007 a plus de 10 ans et n'est donc plus valable.

Ce nouveau schéma directeur doit être réalisé pour Brujas et Vagnas, y compris pour la station actuelle du bourg de Vagnas. Il portera sur :

- l'étude de fonctionnement des deux stations réalisée par le SATESE,
- l'inspection des réseaux existants à l'aide de caméras, avec en conclusion l'éventuelle nécessité de réparer des réseaux défectueux,
- l'étude des projets de la municipalité (station de Brujas, extensions à prévoir entre le point presse et le hangar municipal avec les raccordements en attente sur les voies latérales).

Pourquoi doit-on valider la réalisation de ce schéma directeur dès maintenant ? Parce que le prochain maire sera élu début juillet, le nouveau conseil statuerait donc au début des congés et le dossier prendra plusieurs mois de retard alors qu'il est urgent (pour mémoire, la station de Brujas n'est plus déclarée conforme et cela bloque tous les permis de construire en cours ou à venir).

Il faut donc signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec AMEVIA afin de pouvoir lancer l'appel d'offres. Le coût de cette convention est de 6 500 euros HT.

Le montant prévisionnel des études est de 40 à 50 000 euros qui pourra être subventionné à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau.

Le maire demande l'accord du conseil pour signer cette convention avec AMEVIA.

Pour : unanimité.

2. Demande de l'association Court-circuit relative à l'organisation d'un marché hebdomadaire

Cette nouvelle association a pour objet l'organisation d'un marché de producteurs locaux, chaque lundi de 16 heures à 20 heures, sur le parking du bar-épicerie de Vagnas.

Sa demande porte sur deux points :

- l'installation par la mairie d'une borne électrique en bordure du parking,
- Fournitures de gravette à l'arrière du bâtiment pour stabiliser le sol qui est boueux en cas de pluie et créer un parking d'une vingtaine de voitures (soit environ 250 m²). L'association se chargera du transport et de la mise en place. La commune payera les agrégats départ carrière.

Le maire précise qu'il est favorable à ce projet, mais qu'il souhaite que l'association prenne à son nom l'abonnement du compteur électrique.

Un conseiller demande de prendre les avis de la préfecture et de la direction des routes sur ce projet.

Un membre du conseil suggère de profiter de l'occasion pour poser un poteau « Parking » à l'entrée.

Installation de la borne électrique : pour à l'unanimité. Pose de gravette : 10 pour et une abstention.

3. Vote des deux taxes

Elles sont calculées en pourcentage de l'assiette fixée par le Gouvernement. (valeur locative du logement)

La taxe d'habitation a été supprimée, elle était à 11,44 %, ce qui représente un manque à gagner de 77 952 euros pour la commune.

La taxe foncière a un taux de 12,87 %, 73 938 euros de revenu pour la commune.

La taxe foncière sur le non bâti a un taux de 68,80 %, 23 048 euros pour la commune.

Le maire propose de conserver ces deux taxes à leurs taux actuels.

Pour : unanimité

4. Renouvellement de la convention avec Ardèche musique

Cette convention permet aux enfants de bénéficier de 15 séances d'une heure de cours de musique par semaine et par classe. Il faut préciser qu'elle donne toute satisfaction actuellement.

Le coût est de 1 440 euros pour deux classes, la dépense est à cheval sur deux exercices, la moitié en décembre et le solde en juin.

Pour : unanimité

Questions diverses

1. Organisation du second tour des élections municipales. Le maire propose de conserver le même tableau horaire de permanences qu'au premier tour. Afin de ne pas terminer trop tard, 3 tables de scrutateurs seront mises en œuvre. Le port du masque sera obligatoire pour toutes les personnes présentes dans la salle. Des masques jetables seront mis à disposition pendant le scrutin, mais pas pendant le dépouillement, le public devra venir avec son propre masque.

Comme annoncé, Hubert Martin quitte la salle du conseil à 19 h 30, il donne procuration à Monique Mularoni.

2. Organisation des cours à l'école selon les prescriptions sanitaires. Les lundis et mardis 7 élèves sont présents en petite section et 7 en grande section. Les jeudis et vendredis, 6 élèves en petite section et 7 élèves en grande section (un maximum de 9 élèves peut être accueilli par classe).

Les cours se font en groupes, les récréations des petits et des grands sont séparées. Les salles et le matériel sont nettoyés le midi et le soir. Le protocole est révisé chaque semaine.

Les inscriptions sont renouvelées tous les 15 jours.

Il est signalé au conseil que le personnel communal a donné son maximum et s'est totalement investi dans ce contexte très particulier. L'organisation fonctionne sans faille et à la satisfaction de tous.

La cantine rouvre à partir de mardi 9 juin. 31 repas ont été commandés pour la semaine.

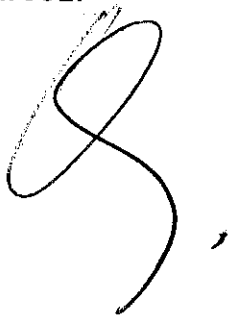
3. Avenir de Nathan Redares dont le CDD arrive à expiration ? Il n'est pas possible de l'embaucher en CDI parce qu'il n'a pas 6 ans de présence relevant du droit public. Il va donc être stagiaire pendant un an à compter du 29 juin et pourra être titularisé ensuite. Il a accepté cette proposition.

4. Un conseiller demande de faire élaguer un chêne planté sur un terrain privé, mais dont les branches dépassent dangereusement sur le chemin du Frigoulet.

Fin de la séance à 20 h 15.

Le secrétaire de séance

Alain JOLY



Le maire

Christian BUISSE

